



## DES POINTS D'INDICE SUPPLÉMENTAIRES POUR LES AGENTS PUBLICS LES MOINS RÉMUNÉRÉS

L'**UNSA**, réclame régulièrement une réévaluation des grilles indiciaires afin d'éviter des rémunérations inférieures au SMIC.

**Augmenter les grilles des agents de catégorie C : une exigence de l'UNSA**

Avec la hausse du SMIC, les rémunérations brutes des agents de catégorie C du premier grade (échelons 1 à 5) et du deuxième (échelons 1 à 2) étaient inférieures au SMIC. Pour compenser, l'employeur public verse actuellement à ces agents une indemnité différentielle.

Le gouvernement, a annoncé une hausse des grilles indiciaires au 1er avril 2021.

+ 2 points pour les indices 330 à 333  
+ 1 point pour les indices 334 et 335  
Un point d'indice brut mensuel = 4,69€



C'est le gel de la valeur du point d'indice qui conduit  
le gouvernement à courir derrière le SMIC.

L'**UNSA** Fonction Publique réaffirme la nécessité d'ouvrir des négociations salariales rapidement afin d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les agents et en particulier celui des agents les moins rémunérés. C'est également indispensable pour préserver l'attractivité de la fonction publique

"L'**UATS-Unsa**, votre organisation syndicale de l'UNSA représentative au ministère de l'Intérieur (la seule sur tous les périmètres : Préfectures, Police Nationale, Secrétariat Général, Gendarmerie Nationale, Juridictions administratives, ...), au ministère des Outre-mer, dans les services du Premier ministre, au Conseil Constitutionnel"

Bureau National **UATS-Unsa**, 1 place Saint Étienne, 31038 Toulouse cedex 09  
Tél:05.61.12.83.83 / [www.https://unsa-interieur.fr](https://unsa-interieur.fr) / Mail : [bureaunational@unsa-interieur.fr](mailto:bureaunational@unsa-interieur.fr)

